



EDUNIVERSAL

Siège social : 19, Boulevard des Nations Unies – 92190 MEUDON
Société anonyme au Capital de 1 561 027,80 euros

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS
COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE
RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES
MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2023



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

EDUNIVERSAL

Siège social : 19, Boulevard des Nations Unies – 92190 MEUDON

Société anonyme au Capital de 1 561 027,80 euros

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2023

A l'assemblée générale de la société EDUNIVERSAL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 940 291 euros (neuf cent quarante mille deux cent quatre-vingt-onze euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris, le 28 août 2024

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Martineau', written over a horizontal line.**Sébastien MARTINEAU**

Associé

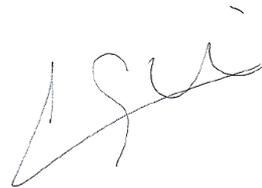
EDUNIVERSAL

Société anonyme au capital de 1.561.027,80 €
19 boulevard des Nations-Unies – 92190 Meudon
399 207 729 RCS Nanterre

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS
VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30/09/2023 s'élève à 940 291 euros (neuf cent quarante mille deux cent quatre-vingt-onze euros).

Fait à Meudon le 14 mai 2024,



Martial GUIETTE
Président